



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 14 avril à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel (pouvoir de Mme ESPANET Martine), BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M PAYOT Jean Michel, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, Mme ESPANET Martine ayant donné pouvoir à M. NICOLAO Michel, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. NICOLAS Yves.

**OBJET : STATION DE PRA LOUP – CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES 2015
DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMAP.**

Par délibérations du 14 Décembre 2012 et du 30 avril 2013, le comité syndical du SMAP a :

✓ fixé la part liée à la prise en charge d'une partie du coût des loyers du crédit bail des travaux 2013. La charge pour 2015, s'élève à 744 442.04 €, assumée à hauteur de 43.38% soit 322 752.80 € par la Régie. Le reste sera appelé sous forme de subventions d'exploitation selon la répartition suivante :

- Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » : **145 238.80 €**
(19.52 % de 744 442.04 €)
- Conseil Général des A.H.P. : **177 514.08 €**
(23.87 % de 744 442.04 €)
- La commune d'Uvernet Fours : **98 936.36 €**
(13.23 % de 744 442.04 €)

Par délibération du 19 février 2015, le Comité Syndical du SMAP a fixé les contributions de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » et du Conseil Général des Alpes de Haute Provence pour équilibrer son budget 2015. (déficit de 467 384.32 €)

Celles-ci se répartissent comme suit :

- Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » : **210 322.95 € (1)**
(45 % de 467 384.32 €)
- Conseil Général des A.H.P. : **257 061.37 €**
(55% de 467 384.32 €)

Le Conseil de Communauté,
A l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTÉ** d'apporter au SMAP une participation à hauteur de **361 735.75 €**
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à ces contributions au budget annexe ski 2015,

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN



(1) A cette participation complémentaire s'ajoute la participation statutaire (**6 174.00 €**)